

Réunion du 04 novembre 2014 à 20 heures 30

Convocation en date du 28 octobre 2014.

Sont présents :

M. BECARD Nicolas, M. BILLEPINTE Thierry, M. DUCOURNAU Marc, M. FAUQUÉ Olivier,
M. GOMINON Jean-Marc, M. LABORDE Patrick, Mme LACASSIN Dominique, Mme GAYRIN Laure,
M. PAGES Lilian, Mme CAMICAS Anne-Marie, M. HARDUYA Franck.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme CAMICAS Anne-Marie

Le quart d'heure citoyen étant écoulé sans que personne ne se présente, la réunion débute à 20 heures 45.

Le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2014 est lu, approuvé et signé par tous les conseillers présents.

EMPLOYÉ COMMUNAL

La maison de retraite de Riscle qui doit désormais employer M. Christophe BAQUÉ nous a signalé que l'arrêté de démission que nous avons pris (suite à sa lettre de démission) lui fait perdre tous ses droits dans la fonction publique territoriale.

M. Christophe BAQUÉ nous demande de ne pas tenir compte de son courrier formulé en lettre de démission, d'abroger l'arrêté de sa démission et de bien vouloir prendre un arrêté de mutation pour la maison de retraite.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité accepte sa demande afin qu'il puisse garder tous les avantages acquis durant sa carrière.

D'autre part, le maire et les adjoints ont reçu les candidats pour le poste vacant.

Après discussion avec l'ensemble des conseillers municipaux, seuls quatre candidats sur les dix ont été retenus.

Il est procédé au vote :

M. D'AQUINO Yves 2 voix

M. CAPBERN Philippe 2 voix

M. LOUMAGNE Christophe 6 voix

1 bulletin nul.

M. LOUMAGNE Christophe est embauché pour un contrat à durée déterminée de six mois avec un temps de travail hebdomadaire de 14 heures au poste d'agent technique 2^{ème} classe à l'échelon 5 à partir du dix-sept novembre deux mille quatorze.

Un courrier sera adressé à tous les candidats non retenus.

SMGAA

La majorité des travaux prévus pour 2015 servira à réparer les dégâts de la crue de l'Adour.

Les délégués ont voté pour autoriser le président du syndicat

- à signer la convention de mise à disposition d'un technicien « rivière » avec l'Institution Adour et ses éventuelles annexes,
- à signer tout acte et document afférent à la mise en œuvre de la présente et à mobiliser les financements nécessaires le cas échéant.

SIEBAG

A la réunion du conseil communautaire, il est décidé

- une augmentation de toutes les prestations (suppression ou pose de compteurs.....)
- de procéder à un appel d'offres groupé avec d'autres syndicats pour négocier au mieux les prix. (Pièces détachées,)
- de modifier les durées d'amortissement de 30 à 50 ans
- de renégocier les tarifs des assurances et de s'adresser à la concurrence avec un appel d'offres (à titre indicatif 30 à 40 000 €/an)
- de modifier le règlement de service des assainissements non-collectifs.

Ont été élus pour le CNAS ; représentant des agents Mme Dany DUFFOUR et délégué territorial M. Patrick LABORDE.

M. Patrick LABORDE a remis à chaque conseiller municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (SIEBAG) et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPAM).

Ces deux rapports ont été entérinés à l'unanimité.

Concernant les subventions à venir, le Conseil Général a confirmé le versement de 200 000 € sur les 548 000 € prévus initialement.

M. Jean SAINT CRICQ a été nommé Président d'Honneur du SIEBAG, à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITÉ

La commission Prospective a répertorié toutes les communautés de communes environnantes afin d'étudier toutes les possibilités de regroupement avec leurs populations, compétences, moyens et services.

La commission des finances a exposé l'état de la trésorerie et son plan d'action.

La politique financière sur la trésorerie a été soumise à un vote de confiance et celle-ci a été adoptée à l'unanimité.

Pour l'école de Saint Germé, la cotisation d'assurance a augmenté car le montant final des travaux est plus élevé que le devis initialement prévu.

Les rénovations des centres multi-accueil s'élèveraient à 234 000 € pour Riscle et 115 000 € pour Aignan.

OFFICE NATIONAL des FORÊTS

Le mardi 16 septembre, l'ensemble du conseil municipal et les membres de la commission communale de la forêt se sont retrouvés pour faire un état des lieux, de la forêt communale avec les représentants de l'ONF :

M. GRIFF Alain est le responsable de l'unité territoriale « Gascogne-Astarac » ; il gère 10 000 hectares de forêts. Il est basé à l'agence de Foix dont nous dépendons.

M. COSTES Jean-Charles est le technicien qui s'occupe de notre secteur.

Après une présentation de leurs services, une visite sur site s'ensuit.

- Peupliers

Les agents de l'ONF constatent que la plantation arrive à pleine maturité et préconise l'abattage avant qu'une catastrophe ne la mette à terre.

Le coût de replantation s'élèvera entre 4000 et 7000 € par hectare ; aucune aide de l'Etat, de la région ou du département.

La vente du bois servira à couvrir les frais de replantation des peupliers.

- Forêt communale 43,63 hectares

Plantation en 1970 de chênes avec un contrat du fonds forestier national.

Deux éclaircies en 1991 dont le bénéfice a servi à rembourser une partie de l'emprunt de l'Etat.

La grêle de 2007 provoque l'arrivée d'un champignon amenant la mort de certains arbres.

Vente en 2008 25 à 30 € le m3 (10% en frais de garderie, remboursement du solde de l'emprunt, 57 847 € pour la commune)

En 2009, tempête Klaus qui met à terre 50% des arbres ; aide de l'Etat qui sert en intégralité à payer le nettoyage des dégâts.

En 2010, choix de la régénération naturelle par l'ancien conseil municipal.

Sur place, les agents de l'ONF nous font constater une émergence d'essences nobles très clairsemée.

Nous constatons également le travail de nettoyage des coupe-feu par la société de chasse, très bien effectué, comme d'habitude.

CAMPING « La SOLANILLA »

L'étude de l'impact des nuisances sonores a été réalisée le 29 octobre 2014 par la société APAVE. En première conclusion, elle fait ressortir des émergences inférieures aux normes minimales acceptées.

Au vu de cette conclusion, de l'engagement des exploitants à réaliser leurs manifestations à l'intérieur du bâtiment dans lequel ils ont effectué des travaux d'insonorisation, du fait qu'aucune plainte n'a été déposée pour nuisances sonores durant l'année 2014, le conseil municipal propose d'abroger l'arrêté municipal du 19 juillet 2011 pris par l'ancien maire.

Monsieur GOMINON Jean-Marc sort de la salle du conseil pour que soit procédé au vote.

Les dix membres du conseil municipal votent pour l'abrogation de l'arrêté municipal du 19 juillet 2011.

URSSAF

L'URSSAF nous a contrôlés sur l'année 2012. Ils n'ont pas trouvé de bulletins de salaire pour la rémunération du commissaire enquêteur (800€ et 500 €) et nous infligent une amende de 700 €. Après la prise en compte des éléments que nous leur avons communiqués, l'amende s'élèvera à 540 €.

PVR « A DUPORTÉ »

Après la présentation de la convention pour Participation Voirie, Réseaux dite « A Duporté », les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte le libellé de cette convention et autorise le maire, Marc DUCOURNAU à la signer.

CHEMINS COMMUNAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le classement des chemins ci après désignés dans la catégorie des voies communales.

A compter de ce jour, ces voies porteront la dénomination suivante :

- voie communale n° 9 dit chemin de Bidet 282 m
- voie communale n° 10 dit chemin de Millat 1059 m
- voie communale n° 11 dit chemin de Perrequet 813 m

Cette situation conduit donc le conseil municipal à fixer la longueur des voies communales à 19 505 mètres + 2 154 mètres soit un total de 21 659 mètres et la longueur des chemins ruraux recensés à 7 133 mètres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le tableau de classement des voies communales.

Le point à temps est prévu mi-novembre.

Le curage des fossés s'effectuera fin novembre, plusieurs busages sont à refaire ou à prévoir.

Association des communes forestières.

Après avoir réglé la cotisation de l'année 2013 impayée, nous décidons de payer celle de l'année 2014. Pour 2015, nous décidons de rencontrer les membres de l'association pour connaître exactement leurs champs d'action dans les domaines nous intéressant (vente, replantation ...).

La réunion s'achève à 23 heures 30.

M. BECARD Nicolas



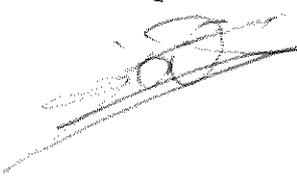
M. BILLEPINTE Thierry



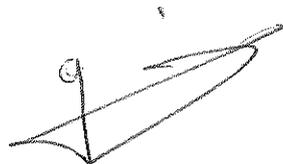
M. DUCOURNAU Marc



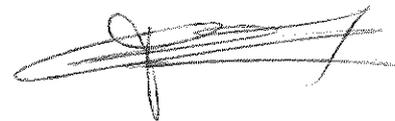
M. FAUQUÉ Olivier



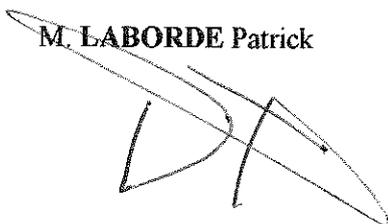
M. GOMINON Jean-Marc



Mme CAMICAS Anne-Marie



M. LABORDE Patrick



Mme LACASSIN Dominique



M. PAGES Lilian



M. HARDUYA Franck

Mme GAYRIN Laure

